

Ecole

Motion du conseil d'école du.....

Alerte contre le travail empêché des RASED

Pour traiter, accompagner et prévenir la grande difficulté scolaire, l'Éducation Nationale a mis en place le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté). Un dispositif RASED complet est composé de trois personnels spécialisés :

- le maître d'adaptation (option E), qui apporte une aide pédagogique adaptée aux élèves qui manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre.
- le psychologue de l'éducation nationale, qui est amené à suivre des élèves à différents moments de leur scolarité en école primaire
- le rééducateur (option G), qui intervient auprès des enfants qui éprouvent des difficultés à répondre aux attentes et contraintes scolaires.

Le travail en équipe des RASED est indispensable pour une prise en compte "globale" des difficultés des élèves. Cet indispensable regard croisé garantit une prise en charge gratuite et continue des élèves en difficulté. Il permet d'une part d'aider les élèves à donner du sens à l'école et d'autre part de soutenir l'équipe enseignante qui doit faire face à une hétérogénéité grandissante dans les classes, avec des difficultés scolaires parfois très importantes.

Les personnels du RASED sont rémunérés par l'État, mais les fournitures, le matériel des réseaux, les locaux ...sont financés par les communes qui relèvent du secteur d'intervention de l'antenne RASED.

Depuis le début du mois de juin, il a été demandé aux personnels itinérants, dont font partie les membres des RASED, de limiter à l'extrême leurs interventions dans les écoles. Ce sera probablement encore le cas en septembre et ce, *a minima*, jusqu'en décembre.

Cela pénalise fortement les élèves concernés par les aides dispensées par les RASED : ils sont en difficultés mais, pour des motifs purement financiers, ils ne peuvent plus bénéficier de l'aide qui leur est pourtant due.

Cela entraîne une iniquité entre les élèves des écoles qui pourront continuer à bénéficier du travail du RASED et ceux qui n'ont plus droit à ce soutien.

Nous demandons donc à ce que les contraintes budgétaires ne pénalisent pas l'action des RASED auprès des élèves les plus en difficultés, que les RASED ne soient plus empêchés de se déplacer pour effectuer leur travail partout où le besoin s'en fait sentir, et que les moyens financiers fournis par les communes bénéficient bien à l'ensemble des élèves en difficulté, quelle que soit leur lieu de scolarisation.

Les représentants de parents d'élèves

Les élus locaux

L'équipe enseignante